

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_2022_0293 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/10/2022

Objet : Transformation du boulevard industriel en ceinture verte

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 03/11/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : D_cision march_ 22134 AMO ceinture verte.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

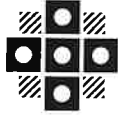
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20221026-DCP_2022_0293-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/11/2022



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2022_0293

Objet : Signature du marché ; 22.134
Maîtrise d'œuvre pour la transformation du
boulevard industriel en ceinture verte à
Tourcoing

APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°6 du 28 septembre portant approbation de la constitution d'un groupement de commande avec la Métropole Européenne de Lille pour l'opération d'aménagement « la Ceinture Verte » ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la volonté de transformer le Boulevard industriel en végétalisant et en favorisant le partage de l'espace public par l'opération de « la Ceinture Verte » ;

Considérant la procédure d'Appel d'offres ouvert en vertu de l'article e R. 2124-2 du Code de la commande publique initiée en date du 04.07.22 et le résultat de l'analyse des offres ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation du boulevard industriel en ceinture verte avec les entreprises suivantes :

- **SARL d'Architecture AEI**, située au 8 rue Jean-Baptiste Clément 93310 le Pré-Saint-Gervais et dont le numéro de SIRET est le 414 982 959 00044, en qualité de mandataire ;

- **SAS OGI – OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE**, située au 12, place Saint-Hubert – F59000 LILLE et dont le n° SIRET est le 384 000 907 000 20, en qualité de cotraitant ;

Article 2 : Le marché est conclu pour les montants suivants :

	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA (%)	Montant TVA incluse
Tranche ferme : Études préliminaires (EP1), comités de pilotage*	19 570,50 €	20%	23 484,60 €
Tranche optionnelle n°1 : Études Préliminaires – Expérimentation (EP2)*	12 480,00 €	20%	14 976,00 €
Tranche optionnelle n°2 : Études d'avant-projet (AVP)*	24 960,00 €	20%	29 952,00 €
Tranche optionnelle n°3 : Études projet (PRO) du tronçon 1	14 850,00 €	20%	17 820,00 €
Tranche optionnelle n°4 : Études projet (PRO) du tronçon 2	9 900,00 €	20%	11 880,00 €
Tranche optionnelle n°5 : Études projet (PRO) du tronçon 3	14 850,00 €	20%	17 820,00 €
Tranche optionnelle n°6 : Études projet (PRO) du tronçon 4	9 900,00 €	20%	11 880,00 €
Tranche optionnelle n°7 : ACT, VISA, DECT, OPC et AOR pour le tronçon 1	41 250,00 €	20%	49 500,00 €
Tranche optionnelle n°8 : ACT, VISA, DECT, OPC et AOR pour le tronçon 2	27 500,00 €	20%	33 000,00 €
Tranche optionnelle n°9 : ACT, VISA, DECT, OPC et AOR pour le tronçon 3	41 250,00 €	20%	49 500,00 €
Tranche optionnelle n°10 : ACT, VISA, DECT, OPC et AOR pour le tronçon 4	27 500,00 €	20%	33 000,00 €

Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa date de commencement définie par ordre de service. La durée du marché varie en fonction de l'exécution des tranches comme exposé ci-dessous :

Tranche	Durée	Délai d'affermissement
Tranche ferme : Études préliminaires (EP1), comités de pilotage	4 mois à compter de la réception de l'ordre de service en prescrivant le démarrage 2 semaines	
Tranche optionnelle n°1 : Études Préliminaires – Expérimentation (EP2)	2 mois répartis comme suit, à compter de la réception de l'ordre de service en prescrivant le démarrage 1 mois : Conception de l'expérimentation – proposition de plans d'expérimentation 1 mois : bilan intermédiaire et un bilan final à produire dans le délai de 1 mois après la fin de l'expérimentation	6 mois à compter de la validation de la tranche ferme
Tranche optionnelle n°2 : Études d'avant-projet (AVP)	6 mois à compter de la réception de l'ordre de service en prescrivant le démarrage avec rendus intermédiaires, répartis en : -3 mois : Remise de plans -6mois : Rapport définitif	4 mois à partir de la validation de EP1 si l'option EP2 n'est pas levée, sinon 4 mois après la validation du bilan de l'expérimentation
Tranche optionnelle n°3 : Études projet (PRO) du tronçon 1	2 mois à compter de la réception de l'ordre de service en prescrivant le démarrage	10 mois à compter de la validation de la mission AVP de la tranche optionnelle 2
Tranche optionnelle n°4 : Études projet (PRO) du tronçon 2	2 mois à compter de la réception de l'ordre de service en prescrivant le démarrage	10 mois à compter de la validation de la mission AVP de la tranche optionnelle 2
Tranche optionnelle n°5 : Études projet (PRO) du tronçon 3	2 mois à compter de la réception de l'ordre de service en prescrivant le démarrage	10 mois à compter de la validation de la mission AVP de la tranche optionnelle 2
Tranche optionnelle n°6 : Études projet (PRO) du tronçon 4	2 mois à compter de la réception de l'ordre de service en prescrivant le démarrage	10 mois à compter de la validation de la mission AVP de la tranche optionnelle 2

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **26 OCT. 2022**

Madame le Maire
Doriane BECUE



DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut être contestée auprès de tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Un recours gracieux peut être introduit auprès de l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.